Avenir de la France : Haïti ? Non ! Equateur ? Oui ! Et Vite !

écrit par Jacques Martinez | 10 mars 2024

Nouvelle journée sous très haute tension en Haïti, où les gangs sèment toujours le chaos dans la capitale. Plusieurs quartiers de Port-au-Prince sont paralysés. Écoles, banques et commerces restent fermés. De nouveau, des dizaines de personnes ont tout abandonné ou presque pour fuir les violences. Des tirs intenses ont été entendus autour de plusieurs sites stratégiques.

L'ancien policier Jimmy «Barbecue» Cherizier, chef de la coalition «G9», mène une marche contre le Premier ministre haïtien Ariel Henry, à Port-au-Prince, Haïti, le 19 septembre 2023. REUTERS - RALPH TEDY EROL

Nouvelle journée sous très haute tension en Haïti, où les gangs sèment toujours le chaos dans la capitale. Plusieurs quartiers de Port-au-Prince sont paralysés. Écoles, banques et commerces restent fermés. De nouveau, des dizaines de personnes ont tout abandonné ou presque pour fuir les violences. Des tirs intenses ont été entendus autour de plusieurs sites stratégiques.

L'ancien policier Jimmy «Barbecue» Cherizier, chef de la coalition «G9», mène une marche contre le Premier ministre haïtien Ariel Henry, à Port-au-Prince, Haïti, le 19 septembre 2023. REUTERS - RALPH TEDY EROL

Macron est le Chef des Armées mais il est déjà le chef… désarmé ! À un point tel que même des magistrats estiment que la guerre contre le haut gangstérisme, en particulier les trafiquants internationaux de drogue, est déjà perdue ! Ces magistrats -de Marseille- verraient-ils la France tomber dans un chaos type Haïti où le chef des truands a fait tirer sur les avions de l'aéroport principal empêchant le Président haïtien de rentrer dans son pays après un voyage officiel à l'étranger ?

Pourquoi ces magistrats français, après avoir reconnu que la situation était des plus graves… **pourquoi n'ont-ils pas suggéré que nous devrions prendre l'exemple d'un autre pays d'Amérique latine qui, en à peine quelques mois, a réglé le problème** ? Et cela grâce à un jeune président à poigne et qui, lui, ne change pas d'avis d'une heure à l'autre ou prend une décision et « en même temps » une autre décision, elle, opposée à la première ! Lui a quitté sa période ado alors qu'il est, tout comme le nôtre, issu d'un secteur

financier des plus enviables !

Pour que la France ne bascule pas dans l'horreur modèle « Haïti 2024 », il faut que les magistrats, tous les magistrats y compris ceux du Syndicat de la Magistrature (SM), appliquent les lois, surtout celles qui permettent de lutter contre les trafiquants en matière de drogues mais aussi contre tout trafic générant des capitalisations de fonds importants.

À ceux qui vont hurler : « Vous ne pouvez aller contre l'État de droit ! » nous répondrons : mais, il n'est pas question de déroger à l'état de droit **(1)**. Il suffit que la majorité des parlementaires édictent de nouvelles lois et pour cela, « IL SUFFIT QUE… », lors d'élections législatives, les électeurs accordent la majorité à d'autres courants politiques que ceux qui règnent en France depuis presque deux décennies : la période d'adolescence de la gauche du XXIe siècle devrait se terminer avec le départ de l'éternel ado. Vivement un ou une adulte -politiquement parlant- qui soit enfin à la tête de la République Française… Adulte qui devra réorganiser en priorité le corps judiciaire avec un énorme… « Demi tour ! Droite ! » comme dans l'Armée ! À moins que, au grand dam de la plupart des « bien pensants » ayant la langue « bien pendue » d'ici 2027, l'Armée, déjà, espérée par nombre de Français, ne soit déjà là en 2027 ? Si c'est pour régler la gangrène de la drogue, ou du terrorisme, ce n'est pas moi qui vais m'y opposer : déjà, le 24 mai 2017, je réclamais l'implication de l'Armée avec déclaration de l'état d'urgence en matière de terrorisme alors que M. Macron n'était président que depuis 10 jours ! Sous le titre :
« *Non, mon Collomb, vous n'avez pas tout mis en oeuvre* ! », j'y critiquais la sécurité en France avec le tout nouveau Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, nommé, lui, 7 jours avant. (**2**)

Avec la drogue, on veut arrêter un trafic en luttant contre la base -les revendeurs- sans s'en prendre à la source : les dirigeants en chef se trouvant souvent à l'étranger. Et j'avoue que je n'ai pas retenu mon plaisir lorsque Le Parisien a annoncé ce samedi : « *Narcotrafic à Marseille : Félix Bingui, le chef du clan Yoda, arrêté au Maroc* ».

Ce fait rare mérite d'être renouvelé car, trop souvent, on veut éradiquer un tel trafic mondial en n'arrêtant que les revendeurs au bas de l'échelle : c'est comme si les autorités voulaient éviter qu'un violent orage (la déferlante de la drogue dans le monde) n'entraîne des inondations… et, pour empêcher ces inondations, fassent poser au sol des gobelets pour récupérer toute cette eau !

Ce qu'il faut en matière de trafic de drogues mais aussi tout trafic entraînant des malheurs parmi la population -de la pédocriminalité à la traite des femmes surtout !-, c'est frapper au plus haut !

Lors de guerres, le but est d'atteindre le dirigeant le plus haut placé -le général « local »- et, si possible, de « simplement » mettre hors d'état de nuire les soldats de base.

Puisque nous sommes en guerre contre, avant tout, ceux qui, tout en haut, dirigent le trafic de drogue, trafic qui tue, il « suffit » que la loi (bien évidemment, que votera une autre majorité que celle de 2024) permette de leur donner le choix :

–soit vous acceptez de cesser ce trafic en étant condamné à une peine de prison de x années puis vous serez placés en résidence surveillée ;

-soit vous refusez et continuez votre trafic : dans ce cas, au bout de 30 jours, nos tireurs d'élite auront ordre de vous éliminer !

Comme cela s'est fait ces dernières décennies pour des terroristes sur des terrains surtout orientaux. Nous en avions eu confirmation « officiellement » par un « tonton gaffeur », locataire à l'époque de l'Élysée : il était allé jusqu'à fournir à deux journalistes, des photocopies des

missions secrètes de nos militaires français au mépris de la vie de ces militaires en terrain ennemi !
Pour cela, il suffit d'adapter nos lois qui permettent, actuellement, à des tireurs d'élite d'abattre des terroristes opérant en terrain ennemi afin d'éliminer des trafiquants de drogues, drogues qui pourraient être reconnues alors comme substances « assassinant des Français », telles les balles -ou autres moyens- tuant des Français lors d'attentats terroristes.
L'exemple des pays latino-américains nous pousse à craindre que notre pays -sans aller aussi loin- prenne le chemin d'Haïti en se faisant coincer par les idées de la gauche « bien pensante ». Haïti où donc le Président n'a même pas pu rentrer dans son île à cause de trafiquants de drogue mitraillant tous les avions voulant y atterrir. Ah, avec eux, aux JO de Paris, Darmanin n'aurait aucun problème d'attaque aérienne (qu'il craint puisque TOUS LES AÉROPORTS ET AÉRODROMES AUTOUR DE PARIS SERONT FERMÉS DANS CE BUT !) : il pourrait embaucher quelques dizaines de ces « mitrailleurs » pour « sécuriser » sa cérémonie d'ouverture des JO !(*Cérémonie pour laquelle, d'ailleurs, je crains le pire jusqu'à conseiller à ma famille et à mes amis surtout s'ils veulent y aller avec des enfants, de faire comme moi : regarder cette cérémonie à la télé* !).
À Haïti, il suffirait de quelques dizaines de tireurs d'élite voire l'envoi de quelques dizaines d'engins pouvant déterminer à 100% leur cible, et les têtes de l'Hydre de Lerne de la drogue, têtes aussi nombreuses qu'il y a de drogues, seraient rapidement soit décapitées, soit vite parties à la retraite…Les États-Unis l'ont pratiqué plus d'une fois contre des dirigeants islamistes même ceux se croyant en parfaite sécurité dans leurs appartement en… Iran !
Mais il n'y a pas que les chefs : tous les « subalternes », du chef de secteur à ses revendeurs et aux plus petits -les « sonnettes d'alarme »- en passant par les tueurs à gage, il faut les condamner, tous, à des peines de prison et non à de

fragiles « tiges » que sont les TIG, les Travaux d'Intérêt Général…
Et s'il n'y a pas assez de places dans les prisons, pourquoi ne pas en sortir non les grands escrocs mais des coupables d'arnaques à la petite semaine : ceux qui n'ont pas de sang sur les mains mais plutôt des taches d'encre en dessinant, avec un art certain, leurs faux documents ou en modifiant les chiffres de leurs vraies factures…
Il faudrait aussi pénaliser les utilisateurs de drogue ! Surtout tous ces nantis qui font croire, à ceux qui n'ont pas une tune, que la drogue c'est merveilleux tels des gens que je mets non dans le même panier mais dans le même sac poubelle, des gens qui donnent l'argent de la drogue…
Argent venant de nos poches, nous les spectateurs de leurs shows (tel Palmade !) ou, en tant que contribuables, de leurs émissions des chaînes d'État (dont l'un, Thierry Ardisson, fit souvent la pub de l'usage de la drogue, et qui, après s'être désintoxiqué, il y a deux ans, dit maintenant le contraire aux gamins : « *Ne faites surtout pas comme moi…* »

Donc en ce qui concerne le choix entre « laisser faire » comme en Haïti ou « empêcher de faire » comme en Équateur, mon coeur ne balance pas du tout… Ardisson, s'il avait été mon petit frère -même mois de naissance mais 3 ans plus jeune-, je pense que, avec mon exemple, il aurait pu, comme moi, ne jamais goûter à la drogue dont je ne connais l'odeur d'aucune alors même que nous étions tous deux de jeunes hommes, lui 19 ans et moi 22 ans, en mai 1968 !□□

Jacques MARTINEZ, journaliste, □à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN…

(1) l'État de droit. □Publié par « Vie Publique au coeur du droit public », selon Frank Baron, Conseiller de l'Assemblée nationale :
« L'État de droit peut se définir comme un système

institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit. »
« Trois chapitres :
-Le respect de la hiérarchie des normes
-L'égalité des sujets de droit
-L'indépendance de la justice. »
« Cette notion, d'origine allemande (Rechtsstaat), a été redéfinie au début du vingtième siècle par le juriste autrichien Hans Kelsen, comme un État dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que sa puissance s'en trouve limitée. »
« L'État de droit peut se définir comme un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit.(…) L'État est lui-même considéré comme une personne morale. »

https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/270286-quest-ce-que-letat-de-droit

(2) https://www.bvoltaire.fr/non-collomb-navez-mis-oeuvre/

(**3**) cf Ardisson et Cohn-Bendit dont je dénonçais le pouvoir de nuisance sur les plus jeunes les entraînant à se droguer et pas que, pour Cohn-Bendit dans un papier publié le 12 mai 2021 sur Boulevard Voltaire, sous le titre : « Sans drogués, pas de trafic de drogue ! »
https://www.bvoltaire.fr/sans-drogues-pas-de-trafic-de-drogue/
C'était à la suite du meurtre d'un policier à Arles :
« *Après la mort du policier Éric Masson, « c'est terrible… terrible… », s'est lamentée la droguée dont la présence sur les lieux est à l'origine de ce drame ! Mais pourquoi de tels tueurs sont dans nos rues, sinon parce qu'il y a des… drogués ?* »
Et j'y donnais l'exemple d'Ardisson et de Cohn-Bendit qui s'en vantaient.